

Compte rendu du comité de pilotage

Le 16 octobre 2020, 10h00 à Merville-Franceville



Présents :

M. Jean-Philippe VENNIN, Secrétaire général de la Préfecture du Calvados
M. Thierry DUSART, Adjoint du Préfet maritime Manche mer du Nord
Mme Héloïse BENOIT, Chargée de mission politiques environnementales à la Préfecture maritime Manche mer du Nord
Mme Olga LEFEVRE PESTEL, Cheffe de service ressources naturelles à la DREAL Normandie
Mme Sandrine ROBBE, Adjointe au chef de Pôle mer et littoral à la DREAL Normandie
Mme Jessica LAMBERT, Chargée de mission mer et littoral à la DREAL Normandie
M. Hervé NIEL, Chargé de mission du littoral au Syndicat mixte littoral normand (Conservatoire du littoral)
Mme Isabelle BUREAU, Cheffe de service Patrimoine du Conservatoire du littoral
M. Michel FRICOUT, Conseiller départemental Ouistreham
Mme Claire TROUVE, Conseillère départementale Ouistreham
M. Xavier MADELAINE, Maire d'Amfreville
M. Philippe LE ROLLAND, Direction départementale des territoires et de la mer, unité nature, service eau et biodiversité
M. Frédéric LONGAVENNE, Direction départementale des territoires et de la mer, unité nature, service eau et biodiversité
M. Benjamin LEROY, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Pôle Jeunesse & Sports
M. Yann JONCOURT, Agence de l'Eau Seine Normandie
Mme Muriel SICARD, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
Mme Laurence FRANCOIS, Ports de Normandie,
M. James JEAN-BAPTISTE, Groupe ornithologique normand,
M. Olivier ZUCCHET, Garde gestionnaire, Département du Calvados,
Mme Elodie PAILLEUX, Responsable de la Maison de la Nature et de l'estuaire, CPIE Vallée de l'Orne,
Mme Gwenola DE ROTON, Office Français de la Biodiversité
M. Christian MICHEL, GRAPE
M. Julien BEUNARD, Club de Voile et Pagaie de Merville-Franceville

Excusés :

Mme Camille VOGEL, IFREMER
M. Jean-Frédéric JOLIMAITRE, Département du Calvados
M. Serge SIMON, CSRPN
Mme Béatrice GUILLAUME, Conseillère départementale
Mme Sofia MEZIANI, DIRM/MICO
M. Jean-Yves JEGOUREL, Club Voile & Pagaie Merville-Franceville
M. Jean-Baptiste LECLERC, Fédération départementale des chasseurs du Calvados
M. Joël BRUNEAU, Président de la Communauté urbaine Caen la Mer

Objet : Réunion du comité de pilotage de la Zone de Protection Spéciale « Estuaire de l'Orne ».

Rappel Ordre du jour :

- Accueil et propos introductifs
 - Bilan de la mise en œuvre du document d'objectifs de la ZPS et perspectives
 - Présentation du programme de travail à venir
 - Questions diverses
 - Visite terrain du Gros Banc : réalisation d'un contrat Natura 2000
-

M. Jean-Philippe VENNIN souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance par l'information du contenu du communiqué de presse du Préfet du Calvados concernant la situation sanitaire liée à la COVID dans le département du Calvados et revient sur les annonces du Président de la République sur ce sujet.

Il remercie la municipalité de Merville-Franceville pour la mise à disposition de la salle ainsi que les participants. Il laisse ensuite la parole à Mme Olga LEFEVRE PESTEL, Cheffe de service ressources naturelles à la DREAL Normandie qui rappelle que la DREAL assure le pilotage de la démarche Natura 2000 pour le compte des Préfets. Elle précise l'importance de doter chaque aire protégée d'un document de gestion opérationnel et efficacement mise en œuvre, objectif qui sera mentionné dans la stratégie nationale des aires protégées portant sur les espaces terrestres et maritimes. Elle ajoute que le site de l'estuaire de l'Orne intègre le projet Adapto qui est porté par le Conservatoire du littoral et qui a pour finalité d'explorer des solutions face aux effets du changement climatique sur le littoral en préconisant une gestion souple du trait de côte.

M. Hervé NIEL est ensuite invité à prendre la parole pour la présentation du bilan de la mise en œuvre du document d'objectifs de la ZPS de l'estuaire de l'Orne et les perspectives.

1) Bilan de la mise en œuvre du document d'objectifs (DocOb) de la ZPS et perspectives

Monsieur Hervé NIEL indique aux participants que durant la réunion, différentes personnes seront appelées à présenter des actions dont elles ont la charge ou dont elles sont à l'origine ou auxquelles elles contribuent fortement.

Avant de tracer le bilan des opérations réalisées, M. Hervé NIEL rappelle le contexte de la Zone de Protection Spéciale de l'Estuaire de l'Orne (périmètre, surface, date d'approbation du DoCob et date du dernier comité de pilotage, etc.), détaille les orientations et les opérations du document d'objectifs en précisant leur lien avec les habitats fonctionnels pour les oiseaux. Une attention est portée sur les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire pour lesquels l'État et les acteurs du site ont une responsabilité forte. Pour illustrer le propos, M. Hervé NIEL rappelle que le site de l'estuaire de l'Orne accueille en hivernage entre 800 et 2 000 bécasseaux variables et plus de 1 400 huîtres pie.

M. Hervé NIEL poursuit par la présentation du bilan de la mise en œuvre avec pour point d'entrée l'affichage du taux de réalisation des mesures inscrites au document d'objectifs. Ainsi, 71 % des mesures de gestion ont été réalisées à la date du comité de pilotage. Ce taux de réalisation est ensuite décliné par orientation. Il souligne que certaines actions, non encore réalisées, restent pertinentes. D'autres seront certainement à abandonner notamment si l'on prend en considération les effets du changement climatique. L'une des actions à engager dans un futur proche vise à approfondir le contenu de la charte Natura 2000 pour notamment prendre en compte les activités sur l'estran et le haut de plage (ex : nautisme).

La présentation se prolonge par des focales sur certaines actions majeures mises en œuvre depuis 2016, date du dernier comité de pilotage.

Orientation 1 : garantir l'intégrité globale du site

1.1 : Articuler la démarche Natura 2000 avec les autres démarches en cours ou à venir dans l'estuaire de l'Orne

Principales réalisations :

- Porter à connaissance des préconisations du DocOb dans les documents d'urbanisme des communes de Ouistreham et d'Amfreville.

M. le Maire de la commune d'Amfreville adresse ses remerciements à M. Hervé NIEL pour la contribution que le Conservatoire du littoral a apporté à l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune. M. le Maire précise que le dossier de PLU est à l'enquête publique pendant encore quinze jours et qu'à ce stade il est constaté des retours intéressants.

- Mise en cohérence de la stratégie d'intervention du Conservatoire du littoral sur le DPM avec la mise en œuvre du DoOcb

A propos de l'action qui vise à appuyer la stratégie d'intervention du Conservatoire du littoral sur le DPM, M. Hervé NIEL indique que le transfert du DPM « sec » (dunes) de l'État au profit du Conservatoire du littoral a pour finalité de disposer d'une cohérence globale de gestion des milieux et des usages en lien avec les orientations du document d'objectifs et les actions de gestion du Département du Calvados, gestionnaire des terrains du Conservatoire du littoral.

- Suivi des projets et de programmes de travaux et d'aménagements concernant le site Natura 2000 – Mesure compensatoire « création d'habitats estuariens »

Pour la présentation de cette action, la parole est laissée à Mme Laurence FRANCOIS de Ports de Normandie. Ports de Normandie est responsable de l'exécution de cette mesure compensatoire relative aux travaux engagés sur l'avant-port de Ouistreham. Mme Laurence FRANCOIS précise que la zone d'accueil de la mesure compensatoire est constituée d'anciennes zones de dépôt des matériaux de dragage du canal, déposés sur des habitats naturels littoraux. L'objectif de la mesure compensatoire est de retrouver des vasières avec une végétation de prés salés, plus propice aux oiseaux et aux poissons. Pour y parvenir, la terre accumulée depuis les années 1960 a été enlevée pour retrouver une altimétrie identique aux espaces naturels évoluant au rythme des marées. Des mares, filandres et merlons ont ainsi été créés et cet espace de 4,5 ha sera inondé à marée haute. A la date du comité de pilotage, les travaux sont achevés. Un retour des statiques, salicornes et phragmites est déjà constaté. Il est également rapporté les premières observations positives et prometteuses du Groupe Ornithologique Normand : accueil de 400 laridés et de 100 mouettes mélanocéphales durant l'été 2020.

Mme Laurence FRANCOIS continue sa présentation en détaillant les suivis (ornithologique, topographique, végétations) qui sont programmés les années à venir pour vérifier que l'objectif de la mesure compensatoire sera atteint. Un suivi topographique a été réalisé en fin de travaux, constituant l'état initial et deux autres seront programmés en 2022 et 2025. Le suivi ornithologique sera réalisé sur 5 ans, à raison de 6 passages annuels et élaboration d'un bilan permettant d'acter l'effet de la mesure et éventuellement de la poursuivre.

M. Yann JONCOURT de l'Agence de l'eau Seine Normandie interroge Mme Laurence FRANCOIS sur la prévision ou non de suivis portant sur le benthos et l'ichtyofaune. Mme Laurence FRANCOIS répond que les suivis évoqués ne sont pas inscrits à l'arrêté préfectoral d'autorisation des travaux mais qu'une amélioration du dispositif des suivis reste envisageable.

Mme Gwenola DE ROTON de l'OFB demande à Mme Laurence FRANCOIS s'il est pris en compte la mesure de l'évolution du gradient de salinité dans les suivis car ce paramètre est fondamental dans le rétablissement des végétations de prés salés.

M. le Maire d'Amfreville intervient pour signifier que ce type de travaux perturbe le milieu naturel et il n'est peut-être pas sans conséquences sur l'ouvrage du Maresquier et sur la digue qui se situe sur la rive opposée. Des contrôles sont-ils envisagés ? Les élus souhaitent rappeler à Messieurs les Préfets présents leurs inquiétudes et les alerter sur les risques.

Mme Laurence François indique que l'ouvrage du Maresquier n'est pas de la compétence de Ports de Normandie. Sur la conséquence des travaux sur la digue située en rive droite de l'Orne, il est précisé que les travaux réalisés et l'ouverture désormais des terrains à la mer ne génèrent pas de flux d'eau qui pourraient avoir une incidence sur l'ouvrage.

M. DUSART indique que les suivis topographiques prévus en 2022 et 2025 pourront sans doute répondre aux inquiétudes qui se manifestent.

M. FRICOUT, Conseiller départemental, rappelle que l'ouvrage du Maresquier est du ressort du Syndicat mixte de lutte contre les inondations de la Vallée de l'Orne et de son bassin versant qui réunit la communauté urbaine de Caen la Mer et le Département du Calvados.

Mme Laurence FRANCOIS évoque la dimension paysagère apportée par les travaux. Il est révélé une vue complète sur la Baie de l'Orne.

M. FRICOUT confirme cet intérêt et il évoque le passage à venir et à proximité d'un itinéraire cyclable.

Orientation 1 : garantir l'intégrité globale du site

1.3 : Maîtriser le développement des espèces animales et végétales potentiellement envahissantes

Principale réalisation :

- Opérations de lutte contre les espèces indésirables

Pour introduire le sujet, M. Hervé NIEL rappelle que le nombre d'espèces indésirables recensées sur le site s'élève à 12 espèces (10 espèces végétales (vergerette du Canada, renouée, myriophylle du Brésil, Ailanthé, etc.) et 2 animales (ragondin et rat musqué). Il laisse ensuite la parole à M. Olivier ZUCCHET, garde gestionnaire au Département du Calvados, pour évoquer le détail des opérations de lutte engagées.

Ainsi, M. Olivier ZUCCHET met en avant les actions conduites en partenariat avec l'association de chasse de Merville-Franceville pour le piégeage de ragondins sur les secteurs des prairies du Costil et de la Maison de la Nature. Ces actions ont été exécutées sur les années 2016, 2017, 2018 et 2019. Les prélèvements oscillent entre 10 et 63 captures de ragondins montrant ainsi une diminution et répondant à l'objectif de faire chuter cette population. M. Olivier ZUCCHET tient à saluer l'action de l'association de chasse de Merville-Franceville car les prélèvements ont été effectués en période de fréquentation du public, ce qui pourrait être mal perçu mais aucune doléance n'est à constater. En raison de constats de prédation sur l'espèce Gravelot à collier interrompu, une campagne de piégeage ciblant la corneille noire et la pie bavarde a été organisée sur le secteur du Gros Banc avec l'appui du GONm.

En ce qui concerne la lutte contre les espèces végétales envahissantes, M. Olivier ZUCCHET fait état des actions de débroussaillage systématiques des foyers de Renouée du Japon sur les secteurs de la Redoute de Merville et des Terrains François. Il souligne l'apparition de nouvelles menaces avec l'identification de nouvelles espèces : élodée dense (espèce introduite envahissante), tortue de Floride (espèce introduite invasive). Malgré la réglementation qui entoure ces espèces, leur commercialisation reste effective car la réglementation en vigueur ne s'applique pas aux sous-espèces.

- Poursuivre, renforcer et développer les suivis ornithologiques

Après la présentation des opérations de lutte contre les espèces invasives, M. Hervé NIEL aborde les principales réalisations en termes de suivis ornithologiques et indique que ces derniers sont menés par le GONm dans le cadre d'un contrat Natura 2000 marin. Il rappelle le caractère essentiel de ces suivis afin de pouvoir juger de l'efficacité des mesures de gestion qui sont déclinées sur le site.

Pour plus de détails sur les résultats de ces suivis, il invite M. James JEAN-BAPTISTE à prendre la parole et à commenter les chiffres et graphiques tirés des résultats.

En préambule M. James JEAN-BAPTISTE précise que le secteur de l'estuaire de l'Orne est découpé en différents secteurs et qu'un comptage des oiseaux sur chaque secteur est opéré au même moment par plusieurs observateurs bénévoles et des agents de la commune de Ouistreham et du Département du Calvados lors des marées de vives eaux. Ce sont ainsi entre 1200 et 6700 oiseaux qui sont observés par comptage depuis l'année 2013.

Pour juger de l'importance des effectifs, M. James JEAN-BAPTISTE compare les effectifs comptabilisés sur l'estuaire de l'Orne avec ceux recensés dans le cadre de l'observatoire des limicoles côtiers sur différents sites d'accueil des oiseaux de la Manche. Ainsi, si on rapporte les effectifs comptabilisés à une surface de 100 ha pour chacun de ces sites, le site de l'estuaire de l'Orne se classe au 1^{er} rang avec une densité d'oiseaux de 510 oiseaux pour 100 ha quelque que soit le cycle de vie des espèces (2 fois plus qu'en Baie des Veys). Ce chiffre met en évidence la richesse et l'importance de l'estuaire de l'Orne à l'échelle de la Normandie et renforce la pertinence de sa désignation en zone de protection spéciale.

M. James JEAN-BAPTISTE détaille ensuite les secteurs de l'estuaire de l'Orne qui recensent le plus grand nombre d'espèces (Gros Banc, Banc des Oiseaux et Plage de Merville) et ceux pour lesquels il est observé le plus fort pourcentage d'espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe 1 de la directive « oiseaux ». Ces secteurs sont le Gros Banc (33 %), la Plage de Merville (20%) et Riva Bella (14 %). Il souligne que les suivis se font sur la durée pour être en mesure de dresser des constatations solides. Il est ainsi fait le constat de l'augmentation croissante des effectifs d'Huïtrier Pie en hivernage depuis 2013, des fluctuations pour les populations de Bécasseaux variable, etc. La gestion des zones humides présente un intérêt pour les sarcelles et courlis. Le marais du Costil et des prairies de Cagny sont des secteurs où le travail reste à faire (pas de progression des anatidés qui restent à un bas niveau).

M. James JEAN-BAPTISTE termine sa présentation en évoquant le suivi temporel des oiseaux communs qui a pour finalité d'évaluer les variations spatiales et temporelles de l'abondance des populations nicheuses d'oiseaux sur le site (détermination de 40 points d'écoute) et l'étude de spatialisation des limicoles côtiers et des activités humaines à laquelle il a contribué. Le protocole de cette étude prévoyait de noter la position des activités humaines et des oiseaux à marée basse lors des 16 sorties qui ont été organisées. Il en ressort que la zone de protection renforcée du banc des oiseaux et l'espace qui se situe au pied de la digue du terminal Ferry jouent un rôle essentiel dans l'alimentation des limicoles.

A la lecture de la carte présentant les activités, Mme Muriel SICARD demande s'il s'agit de l'activité pêche à pied professionnelle ? M. James JEAN-BAPTISTE indique qu'il s'agit seulement de pêche de loisirs.

M. Hervé NIEL précise que le protocole utilisé pour l'étude de spatialisation des limicoles pourrait être étendu à d'autres secteurs. Le rapport sera bientôt disponible.

Orientation 2 : garantir la quiétude du site pour les oiseaux

2.1 : Maîtriser l'impact de la pression des activités touristiques et de loisirs sur l'avifaune d'intérêt communautaire

Principales réalisations :

- Élaboration d'un schéma d'aménagement pour répondre à la canalisation de la fréquentation et limiter les accès sur les espaces les plus fragiles
- Engagement d'une procédure foncière active

M. Hervé NIEL présente le partenariat qui a été élaboré entre le CAUE du Calvados et le Conservatoire du littoral dont la finalité était d'aboutir à un schéma d'intentions d'aménagement avec pour objectifs la réorganisation des flux de circulation et des stationnements sur le territoire de Merville-Franceville. A terme, cette réorganisation doit permettre de maîtriser l'impact de la pression des activités touristiques et de loisirs sur les habitats naturels et les espaces inféodées.

M. Thierry DUSART, Adjoint du Préfet Maritime, demande l'objet du CAUE du Calvados. M. Hervé NIEL répond que le CAUE a notamment pour mission d'apporter du conseil aux collectivités locales sur leurs projets d'urbanisme, d'architecture et d'environnement.

M. Hervé NIEL précise qu'avant de parvenir au schéma d'intentions d'aménagement, des comptages piétons et véhicules ont été organisés en 2017 et 2018. Ces comptages ont permis de mesurer la fréquentation piétonne sur l'espace dunaire de Merville-Franceville et le sentier nord du Gros Banc, la fréquentation des véhicules sur la route d'accès au club nautique et l'aire de stationnement de la Redoute dont la saturation est constatée en période en saison estivale. M. Hervé NIEL poursuit son propos par la présentation des grands axes du schéma d'intentions visant à la réorganisation des flux. Ainsi, il est évoqué l'effacement de l'aire de

stationnement de la Redoute et son report sur l'emprise de la copropriété Carolus qui est située en arrière-littoral et sur laquelle le Conservatoire du littoral exerce son droit de préemption. Ce report de stationnement s'accompagne d'une réflexion autour des cheminements piétons et de la mise en valeur de la dimension historique du secteur des dunes des Merville. M. Hervé NIEL souligne que la réflexion n'est qu'au stade de l'intention et qu'elle doit être encore approfondie pour arriver à un véritable programme d'aménagement. Cela implique de la concertation avec les usagers au premier rang desquels figurent ceux qui utilisent les équipements du club nautique de Merville-Franceville ; le besoin d'une accessibilité au club nautique doit être considéré avec attention.

M. Julien BEUNARD du Club de voile et pagaie de Merville-Franceville s'inquiète de la conséquence que ces aménagements futurs pourraient avoir sur l'activité du club et les pratiques que le club propose. M. Benjamin LEROY de la DDCS14 évoque le risque de désorganisation de la pratique libre car ces pratiquants ne sont pas forcément utilisateurs de l'aire de stationnement dont il est prévu l'effacement. M. Hervé NIEL répond que la volonté du Conservatoire du littoral n'est pas de réduire l'activité et souligne l'importance de bien considérer la question et les modalités d'accès au club nautique depuis le nouvel espace qui serait consacré au stationnement. Il ajoute que cela suppose également de porter la réflexion à l'échelle de l'emprise foncière du club nautique et d'étudier les possibilités d'organisation et d'optimisation de celle-ci en tenant compte de la saisonnalité des différentes activités. Dans l'approche, il rappelle qu'il conviendra d'intégrer aussi les espaces situés à l'Est du site.

2.2 : Concourir aux bonnes pratiques de gestion en milieu marin et littoral

Principale réalisation :

- Définition et mise en œuvre par le CPIE Vallée de l'Orne et le GEMEL de Normandie d'un programme « Pêche à pied récréative – côtes du Calvados »

M. Hervé NIEL poursuit la présentation du bilan de la mise en œuvre du document d'objectifs et s'arrête sur l'action qui vise à concourir aux bonnes pratiques de gestion en milieu marin et littoral.

Pour commenter la présentation, il invite Mme Elodie PAILLEUX, responsable de la maison de la nature et de l'estuaire, à présenter les actions menées dans le cadre du programme « Pêche à pied récréative » qui s'étend sur le littoral du Calvados. En préambule, elle rappelle que ce programme est animé par ses collègues M. Benjamin POTEL et M. Jean-Yves JEGOUREL. Elle précise que les actions identifiées dans ce programme (cartographie des estrans, étude gisement coques, développement d'outils pédagogiques, organisation d'actions de sensibilisation, etc.) se déroulent sur les secteurs de la Côte de Nacre, de la Côte Fleurie, d'Arromanches, de Port-en-Bessin... et les informations qui peuvent être collectées localement alimentent un programme Life national portant sur la pêche de loisir.

2.3 : Mettre en œuvre des mesures de prévention et/ou de protection des populations d'oiseaux

2.4 : Soutenir et développer des actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine ornithologique

Principales réalisations :

- Délimitation d'une zone de quiétude pour les oiseaux - Banc des Oiseaux
- Elaboration d'un plan de gestion de la Zone de Protection renforcée du Banc des Oiseaux
- Elaboration d'un plan de surveillance

M. Hervé NIEL aborde désormais les actions qui ont été menées pour la quiétude des oiseaux sur le Banc des Oiseaux. La première des actions a été la création d'une zone de protection renforcée (ZPR) par arrêté préfectoral en 2015, complété en 2016. Conformément à l'arrêté préfectoral de création de la ZPR du Banc des oiseaux, un plan de gestion spécifique à cette zone a été élaboré et approuvé en comité de pilotage en septembre 2016. Un comité de gestion dédié complète le dispositif. Aussi, M. Hervé NIEL précise qu'il n'entrera pas dans le détail des actions réalisées depuis la création de la ZPR car le comité de gestion de cette

zone doit se réunir au 1^{er} trimestre 2021. Il évoque néanmoins les quelques opérations qui ont été menées par les différents acteurs durant l'été 2020 (renforcement de la signalisation, sensibilisation, surveillance, suivis).

Orientation 3 : optimiser la gestion des zones humides pour renforcer l'accueil des oiseaux d'eau d'intérêt communautaire

2.4 : Assurer une gestion des habitats naturels favorable au maintien et à l'accueil de l'avifaune

Principale réalisation :

- Diversification du mode de pâturage ovin par l'extension d'un enclos de pâturage
- Contribution, animation et suivi du projet de remise en eau des Terrains François

L'action détaillée dans la présentation faisant l'objet de la visite organisée à l'issue de la séance en salle, M. Hervé NIEL poursuit son intervention en évoquant le travail qu'il accomplit dans l'accompagnement et la mise en œuvre effective du projet de remise en eau des terrains François dont la maîtrise d'ouvrage relève de Ports de Normandie.

Il revient sur la genèse de ce projet et notamment sur le fait que ce dernier constitue une mesure compensatoire à la création de l'extension du Terminal Ferry de Ouistreham visée à l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2010 portant autorisation. Il rappelle les objectifs qui sont poursuivis par la remise en eau de cet ancien polder et il évoque les actions réalisées et celles à venir. Il détaille notamment le volet relatif à l'accueil du public en précisant que cette partie d'aménagement relève de la maîtrise d'ouvrage du Conservatoire du littoral et vient compléter le projet qui relève de la responsabilité de Ports de Normandie. Ainsi, il précise que l'accessibilité des terrains François aux piétons sera conservée, en apportant des modifications par rapport à la situation actuelle. Il est notamment prévu la création d'un cheminement en crête de digue pour assurer une continuité piétonne en toutes circonstances, une adaptation de certains sentiers existants et aussi laisser à la libre évolution de certains autres qui seraient recouverts par les marées. Il termine son propos en indiquant que l'enquête publique relative au projet de remise en eau est clôturée et que le porteur de projet, Ports de Normandie, et les services de l'Etat sont dans l'attente des conclusions du commissaire enquêteur.

M. Christian MICHEL, représentant le Groupement régional des associations de protection de l'environnement de Normandie, prend la parole pour indiquer qu'une pièce essentielle à la compréhension du projet est absente au dossier d'enquête publique dématérialisé. Il s'agit de l'avis de la MRAe. M. Christian MICHEL souligne que l'absence de cette pièce contrevient à l'article R 123-8 du code de l'environnement. Il complète son propos en indiquant que le porteur de projet n'a pas répondu à l'intégralité des questions des usagers. M. Philippe LE ROLLAND de la DDTM du Calvados répond en indiquant que l'enquête publique est effectivement clôturée. Le commissaire enquêteur doit faire la synthèse des observations formulées et émettre un avis ; la décision finale relève ensuite du Préfet. M. Christian MICHEL demande si une réponse à l'avis de la MRAe a été apportée par le porteur de projet car il s'agit d'une obligation figurant au code de l'environnement. M. Philippe LE ROLLAND indique que la réponse du porteur de projet à l'avis de la MRAe n'est pas absente du dossier papier d'enquête publique déposé en mairies mais qu'elle est effectivement absente du dossier dématérialisé. Il conclut en indiquant qu'une réflexion est en cours pour envisager de reconduire l'enquête publique.

M. Christian MICHEL s'interroge sur la pertinence du choix des terrains François pour l'accueil du projet de remise en eau et indique que ce choix ne va pas forcément dans le sens de la biodiversité en faveur de l'avifaune. Il souligne qu'il existe bien d'autres secteurs intéressants à l'échelle de la Baie de l'Orne pour accomplir ce type de projet.

M. James JEAN-BAPTISTE du Groupe Ornithologique Normand réagit et exprime ses regrets sur le fait que le GRAPE ne se soit pas rapproché du GONm au préalable. Le GONm aurait ainsi pu apporter au GRAPE un éclairage sur les données ornithologiques existantes sur cet ancien polder et qui démontrent l'intérêt d'un tel choix.

M. DUSART intervient pour souligner tout l'intérêt du comité de pilotage car il permet le dialogue et offre les conditions d'échanger les informations et données essentielles à la gestion du site.

Sur le choix des terrains François pour l'accueil du projet de remise en eau, Messieurs Hervé NIEL et Philippe LE ROLLAND rappellent que ce secteur a été identifié à l'arrêté préfectoral relatif à la création de l'extension du terminal Ferry.

- Lancement et contribution au programme Adapto

M. Hervé NIEL présente brièvement le programme Adapto qui s'inscrit dans le cadre d'un Life qui réunit 10 sites pilotes du Conservatoire du littoral à l'échelle nationale, dont l'estuaire de l'Orne. Ce programme vise à explorer des solutions d'une gestion souple du trait de côte face aux effets du changement climatique. Il annonce que des ateliers de travail sont prévus en décembre 2020.

Orientation 4 : préserver les autres habitats fonctionnels des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire

2.4 : Favoriser les bonnes pratiques de gestion pour les oiseaux

Principale réalisation :

- Entretien et diversifier la végétation des dunes de Merville

Pour la présentation de cette dernière action du bilan de la mise en œuvre du document d'objectifs, M. Olivier ZUCCHET précise les actions de génie écologique qui ont été menées par le Département du Calvados sur l'espace dunaire de Merville-Franceville (abattage d'arbres, débroussaillage, restauration des pannes dunaires, restauration des habitats dunaires). Les objectifs premiers de la restauration de cet espace dunaire ont été atteints avec notamment le retour de végétation de mousses et de lichens. Un projet est en cours d'étude pour la gestion de cet espace dunaire. Il associe le Conservatoire du littoral, l'antenne normande du Conservatoire botanique de Brest et le Conservatoire des espaces naturels de Normandie.

2) Programme à venir

La présentation du bilan de la mise en œuvre du document d'objectifs étant achevée, M. Hervé NIEL invite Mme Jessica LAMBERT de la DREAL Normandie à prendre la parole pour la présentation du programme à venir. Ainsi, sur la période 2021-2023 le travail d'animation multi partenarial du site Natura 2000 de la ZPS de l'estuaire de l'Orne va se poursuivre avec pour l'année 2023 l'évaluation de l'efficacité des mesures de gestions. En 2024, la révision du document d'objectifs sera engagée dans le cadre de l'organisation du comité de pilotage du site. M. Philippe LE ROLLAND complète le propos de Mme LAMBERT pour indiquer que le comité de gestion de la Zone de Protection Renforcée du Banc des oiseaux se réunira au 1^{er} trimestre 2021 pour une présentation de l'évaluation du plan de gestion de cette zone et une préparation de sa mise à jour.

3) Questions diverses

M. Michel FRICOUT, Conseiller départemental, tient à saluer le travail accompli et remercie les personnes qui en sont à l'origine. Il est impressionné par le nombre d'actions réalisé et par la qualité du travail collectif mené par les différents acteurs. Il constate avec satisfaction le plaisir que les opérateurs ont à travailler ensemble.

M. James JEAN-BAPTISTE abonde dans ce sens en soulignant la synergie qui s'est créée au fil du temps entre les différents opérateurs. Il rebondit sur ce sentiment de satisfaction générale pour interpeller M. FRICOUT et évoquer la situation d'un agent technique du Département du Calvados qui intervient à bon escient sur le site mais qui demeure en contrat à durée déterminée. M. FRICOUT lui répond qu'il prend bonne note et que la situation de cet agent sera examinée avec les services du Département.

M. James JEAN-BAPTISTE interpelle M. DUSART pour l'informer de la persistance de problèmes de mœurs en des endroits précis du site de l'estuaire de l'Orne qui devraient normalement être affectés à la sensibilisation du public.

M. DUSART prend la parole pour indiquer aux participants que la séance en salle s'achève. Il remercie les intervenants pour leur intervention dans des conditions difficiles en raison du port du masque. Il remercie également les acteurs qui participent à la vie du site de façon harmonieuse et appréciée par tous. Pour clore, il invite les participants à la visite du site du Gros Banc où des actions ayant fait l'objet d'un contrat Natura 2000 ont été exécutées récemment.

Le diaporama présenté lors de ce COPIL est consultable sur le site :
<http://littoral-normand.n2000.fr/les-sites-littoraux-normands/zps-estuaire-de-l-orne>